



De la notion de crime financier international

Actualité législative publié le 25/01/2025, vu 30 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Cet article évoque les principaux enjeux et perspectives relatifs aux crimes financiers internationaux

Les crimes financiers internationaux : Enjeux, Typologies et Réponses Juridiques

Introduction

Les crimes financiers internationaux représentent une menace systémique pour la stabilité économique mondiale, le développement des nations et la sécurité internationale. Leur nature transnationale leur permet de dépasser les frontières nationales et d'échapper aux mécanismes de régulation traditionnels. Ces crimes incluent des infractions telles que le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, la corruption, le financement du terrorisme, et les délits boursiers. L'ampleur de ces pratiques, couplée à la globalisation des échanges, rend leur détection, leur poursuite et leur sanction particulièrement complexes. Cet article explore les typologies de ces crimes financiers, leurs impacts sur les États et leurs économies, ainsi que les réponses juridiques internationales qui ont été mises en place pour les combattre.

1. Définition des crimes financiers internationaux

Les crimes financiers internationaux sont des infractions économiques qui impliquent des activités financières illicites se déroulant au-delà des frontières nationales. Elles concernent des infractions à la législation financière et fiscale, au droit pénal, et portent atteinte à l'intégrité des systèmes financiers mondiaux.

1.1 Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel des fonds d'origine criminelle sont dissimulés afin de les intégrer dans le système financier légitime. La définition du blanchiment d'argent est contenue dans plusieurs instruments internationaux. L'**article 1 de la Convention de 1988 des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes** prévoit que le blanchiment d'argent couvre la conversion ou le transfert de biens afin de dissimuler leur origine criminelle. Le **Groupe d'Action Financière (GAFI)**, dans ses recommandations, définit le blanchiment d'argent comme un processus en trois étapes : le placement, la dissimulation et l'intégration des fonds dans l'économie légale.

1.2 Fraude fiscale

La fraude fiscale transnationale inclut l'évasion fiscale à grande échelle via des dispositifs comme les paradis fiscaux et les montages financiers complexes. L'**OCDE** (Organisation de coopération

et de développement économiques) a élaboré des lignes directrices pour lutter contre l'évasion fiscale, notamment à travers son **Modèle de convention fiscale** qui permet aux États de conclure des accords bilatéraux de non-double imposition, et la mise en place de standards pour l'échange d'informations fiscales.

1.3 Corruption

La corruption internationale est une infraction qui se manifeste par des pratiques de pots-de-vin et de détournement de fonds publics dans un contexte transfrontalier. L'**article 15 de la Convention des Nations Unies contre la corruption de 2003** prévoit la criminalisation de la corruption dans les relations internationales, en particulier dans les transactions publiques et privées. En outre, la **Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers (1997)** criminalise la pratique du paiement de pots-de-vin dans les transactions commerciales internationales.

1.4 Financement du terrorisme

Le financement du terrorisme constitue un crime financier international majeur, consistant en l'obtention et l'utilisation de fonds pour financer des actes terroristes. L'**article 2 de la Résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2001)** impose aux États membres de criminaliser le financement du terrorisme et de mettre en place des mesures de prévention. La **Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999)** définit également ce délit, en obligeant les États à adopter des législations internes pour interdire ce financement.

2. Les impacts des crimes financiers internationaux

Les crimes financiers internationaux ont des conséquences dévastatrices pour l'économie mondiale, la gouvernance et les droits humains. Leur nature transnationale crée des défis supplémentaires pour la coopération entre États, augmentant ainsi leur impact.

2.1 Affaiblissement des institutions économiques

Les crimes financiers tels que le blanchiment d'argent, la fraude fiscale ou la corruption érodent la crédibilité et la stabilité des institutions financières. Le blanchiment d'argent, en particulier, peut entraîner une « contagion financière » affectant la santé des banques et des marchés mondiaux, comme en témoignent les crises financières de 2008 et la débâcle de la banque Danske Bank, qui a été impliquée dans un des plus grands scandales de blanchiment d'argent.

2.2 Atteinte à la gouvernance et à la justice

La fraude fiscale et la corruption sapent la confiance des citoyens envers leurs institutions. La **Corruption Perception Index de Transparency International** met en évidence cette relation, en soulignant que la corruption perçue dans un pays affecte directement son développement économique. Les régimes de gouvernance fragiles sont particulièrement vulnérables, comme cela a été observé dans plusieurs pays en développement où les dirigeants abusent des ressources publiques pour leur gain personnel.

2.3 Impact sur les droits humains

Les crimes financiers, et en particulier le financement du terrorisme, ont des conséquences directes sur les droits humains. En alimentant des groupes armés et des actes de violence, ces pratiques aggravent les conflits et nuisent aux populations civiles. Les sommes dérivées des activités illégales sont souvent utilisées pour soutenir des régimes autoritaires ou des groupes terroristes, augmentant ainsi les violations des droits humains.

3. Les mécanismes juridiques de lutte contre les crimes financiers internationaux

L'arsenal juridique international pour lutter contre les crimes financiers internationaux s'est considérablement étoffé ces dernières décennies. Cependant, sa mise en œuvre reste complexe en raison des divergences entre les systèmes juridiques des États.

3.1 Le cadre juridique international

La lutte contre les crimes financiers internationaux repose sur plusieurs conventions et instruments multilatéraux, souvent sous l'égide des Nations Unies, de l'OCDE et du GAFI.

- **La Convention des Nations Unies contre la corruption (2003)** : Ce traité est l'un des principaux instruments pour la criminalisation des actes de corruption à l'échelle internationale. Elle oblige les États parties à adopter des législations nationales pour lutter contre la corruption dans le secteur public et privé.
- **Le GAFI (Financial Action Task Force)** : Le GAFI, créé en 1989, est un groupe intergouvernemental qui édicte des recommandations visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ses recommandations sont reconnues mondialement et servent de base à l'élaboration des législations nationales. Le **comité de suivi** du GAFI évalue la conformité des États aux normes internationales.
- **La Convention de Palerme (2000)** : Bien que centrée sur la criminalité transnationale organisée, cette convention prévoit des mesures spécifiques contre le blanchiment d'argent et encourage les États à adopter des lois permettant de saisir les actifs criminels.

3.2 La coopération internationale

La coopération entre États est essentielle pour combattre les crimes financiers. L'**Entraide judiciaire internationale** permet le partage d'informations, la poursuite conjointe et l'extradition des délinquants financiers. Des organismes comme **Europol** et **Interpol** jouent un rôle clé en facilitant les enquêtes transnationales. De même, les **Accords bilatéraux de non-double imposition** et les **Accords d'échange d'informations fiscales** permettent de tracer les flux financiers suspects.

3.3 Les mécanismes de sanction

Les sanctions internationales, souvent adoptées par le **Conseil de sécurité de l'ONU** ou à l'échelle régionale par des blocs comme l'UE, comprennent des embargos commerciaux, des interdictions de voyage et des gels d'avoirs. Ces mesures visent à frapper les acteurs des crimes

financiers là où cela fait mal : en limitant leur accès au système financier international et à des ressources économiques.

4. Les défis de la régulation et de la mise en œuvre

Les efforts pour lutter contre les crimes financiers internationaux se heurtent à plusieurs obstacles :

- **Les paradis fiscaux** : L'usage des paradis fiscaux pour dissimuler des fonds reste l'un des principaux défis. En dépit de l'adoption de normes internationales telles que celles promues par le GAFI, certains États continuent d'offrir des régimes fiscaux opaques.
- **L'absence de transparence** : Les entités juridiques complexes, telles que les sociétés écrans et les trusts, compliquent la traçabilité des flux financiers illicites.
- **Les disparités entre les systèmes juridiques** : La diversité des régimes législatifs dans le monde, ainsi que les différences d'application des lois, constituent un frein majeur à l'efficacité de la coopération internationale.